

Mairie de COURTOMER
Canton d'ECOUVES
Arrondissement d'ALENCON
Département de l'ORNE.

PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 20 mars 2025

Le jeudi vingt-cinq mars deux mil vingt-cinq à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de Courtomer s'est rassemblé dans les locaux de la mairie, après convocation légale en date du 11 mars 2025, sous la présidence de Robert COLLETTE, Maire.

Etaient présents : Mesdames Sylvie DESNOUVEAUX, Sophie AURY, Christelle BESNARD, Isabelle LECORNU, Messieurs Robert COLLETTE, Thierry BAUCHERON, Frédéric SIMON, Alex BOULAND, Jean-François BRISOUX, Mickaël FOSSEY, Eric MICHENAUD et Serge RAUX.

Excusée : Madame Delphine GEORGES qui donne pouvoir à Madame Sophie AURY

Absents : Madame Maryse COADIC et Monsieur Christophe DAUPLEY

Monsieur Thierry BAUCHERON est nommé secrétaire de séance

Nombre de conseillers : 15

Présents : 12

Excusés : 01

Absents : 02

Votants : 13

Informations

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'appel d'offre pour les travaux de la salle a été lancé ce jour- Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une réunion sur la vidéoprotection est prévue le 22 mars 2025 à la CDC, concernant des travaux, un premier devis a été effectué par l'entreprise CITEOS- La SICA a effectué l'estimation à l'ancienne étude Rue Vimal pour 4 logements, il faut désormais reprendre contact avec l'avocat afin de faire retirer la clause d'inaliénabilité du leg- Monsieur Baucheron informe que les travaux de voirie de la CDC sont en cours sur la commune- Monsieur le Maire informe qu'un COPIL pour les logements vacants a eu lieu ce jour 21 mars à la CDC pour une étude- Un projet d'auto-partage est prévu par la CDC, pour l'installation d'une borne ainsi que deux véhicules électriques sur la commune, le lieu d'implantation ainsi que l'accord sera à convenir lors d'un prochain conseil municipal |
|--|

Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal

Monsieur le Maire demande au conseil municipal s'il y a des objections sur le procès-verbal du dernier conseil municipal

Où cet exposé le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du dernier conseil municipal en date du 30 janvier 2025.

Approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget annexe : photovoltaïque

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-50 du 28 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire, présente le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-	Résultat de clôture 2023 :	+ 454.14 €
-	Dépenses 2024 :	- 2 811.93€
-	Recettes 2024 :	+ 3 618.23 €
-	Résultat de l'exercice 2024 :	+ 806.30€
	Résultat de clôture 2024 :	+ 1 260.44€

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

-	Résultat de clôture 2023 :	+ 24 328.37 €
-	Dépenses 2024 :	- 1 955.00 €
-	Recettes 2024 :	+ 11 052.09 €
-	Résultat de l'exercice 2024 :	+ 9 097.09 €
	Résultat de clôture 2024 :	+ 33 425.46 €

Soit un besoin de financement : 0 €

Hors de la présence de Monsieur COLLETTE Robert, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité (12 voix pour) le compte financier unique du budget photovoltaïque 2024.

Affectation de résultat 2024 du budget annexe : photovoltaïque

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement de la section de fonctionnement	Résultat 2024	Résultat de clôture 2024	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat (*)
INVEST	24 328.37 €		9 097.09 €	33 425.46 €		0	33 425.46 €
FONCT	454.14 €		806.30 €	1 260.44 €		0	1 260.44 €

* Hors reste à réaliser, le résultat de la section d'investissement (001) présente donc un excédent de : 33 425.46 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit à l'unanimité :

En section d'investissement de l'exercice 2025

- Au compte 1068 (recettes) : 0 €

En section de fonctionnement de l'exercice 2025

Le solde au compte 002 (résultat reporté) : + 1 260.44 €

Approbation du budget primitif 2025 du budget annexe : photovoltaïque

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du budget photovoltaïque pour l'année 2025 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 6 672.44 €

Recettes : 6 672.44 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 35 767.46 €

Recettes : 35 767.46 €

Approbation du Compte Financier Unique 2025 du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu la délibération n° 2023-50 du 28 septembre 2023 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Monsieur le Maire, présente le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, donne acte de la présentation du CFU, lequel peut se résumer ainsi :

EN SECTION DE FONCTIONNEMENT :

-	Résultat de clôture 2023 :	+ 366 638.77 €
-	Dépenses 2024 :	- 253 387.88 €
-	Recettes 2024 :	+ 422 705.90 €
-	Résultat de l'exercice 2024 :	+ 169 318.02€
	Résultat de clôture 2024 :	+ 417 749.92€

EN SECTION D'INVESTISSEMENT :

-	Résultat de clôture 2023 :	- 23 206.87 €
-	Dépenses 2024 :	- 229 289.60 €
-	Recettes 2024 :	+ 329 356.84 €
-	Résultat de l'exercice 2024 :	+ 100 067.24 €
	Résultat de clôture 2024 :	+ 76 860.37 €

Soit un besoin de financement : 0 €

Hors de la présence de Monsieur COLLETTE Robert, maire, le conseil municipal approuve à l'unanimité (12 voix pour) le compte financier unique du budget principal 2025.

Affectation de résultat 2024 du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte financier unique de l'exercice 2024,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2024,

Constatant que le CFU présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2023	Virement de la section de fonctionnem ent	Résultat 2024	Résultat de clôture 2024	Restes à réaliser	Solde des restes à réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation de résultat (*)
INVEST	-23 206.87 €		100 067.24 €	76 860.37 €	25512.00 €	-25 512.00 €	51 348.37 €
FONCT	366 638.77 €	118 206.87 €	169 318.02 €	417 749.92 €		0	417 749.92 €

* Hors reste à réaliser, le résultat de la section d'investissement (001) présente donc un excédent de : 76 860.37€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit à l'unanimité :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024	417 749.92 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0.00
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	417 749.92
Total affecté au c/1068	0.00
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2024 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	0.00

Approbation du budget primitif 2025 du budget principal

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif du budget principal pour l'année 2025 comme suit :

SECTION D'EXPLOITATION :

Dépenses : 746 538.10 €

Recettes : 746 538.10 €

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Dépenses : 1 008 457.50 €

Recettes : 1 008 457.50 €

Autorisation pour encaissement chèques repas des aînés

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le repas des aînés a été organisé le 23 février 2025

Le repas par personne est de 35€. Pour les plus de 65 ans de la commune, ce repas est pris en charge.

Les personnes accompagnantes paient 35 €.

Où cet exposé le conseil municipal accepte à l'unanimité la somme de 35 € pour la participation du repas des aînés par les accompagnants.

Autorisation pour recettes/dépenses frais de télécommunication

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune a été démarché pour changer d'opérateur téléphonique et pour le passage à la fibre.

Un contrat a donc été signé avec Auditélécom qui permettra d'économiser 125.79 € HT par mois.

Néanmoins des frais de résiliation vont nous être facturé par Axialease pour un montant de 1 637.59 € HT soit 1 965.11 € TTC.

Cette somme nous sera remboursée par auditélécom

Où cet exposé le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le paiement des frais de résiliation
- Accepte le remboursement par la société auditélécom
- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Vote des subventions

Le conseil municipal après avoir étudié les demandes de subventions, vote les montants à l'unanimité, comme suit :

Associations	Informations	Vote	Montant
Association sports Loisirs Culture	3 enfants	Unanimité (13 voix pour)	150 €
Comité des fêtes	Courtomer	Unanimité (13 voix pour)	3 500 €
Association France Alzheimer	Alençon	Unanimité (13 voix pour)	50 €
Sées football Club	5 enfants	Unanimité (13 voix pour)	250 €
Médiathèque	Courtomer	Unanimité (13 voix pour)	400 €
Association Sées Ciné	Sées	Unanimité (13 voix pour)	200 €
Gaule amicale de l'Hoene et Sarthe	Bazoches sur Hoene	Unanimité (13 voix pour)	50 €
LALOUÉ Virginie	Voyage scolaire Evan, Barcelone	Unanimité (13 voix pour)	50 €
Banque Alimentaire de l'Orne	Alençon	Unanimité (13 voix pour)	350 €
Centre de plein air	Le Mêle sur Sarthe	Unanimité (13 voix pour)	150 €
Amicale des sapeurs-pompiers	Courtomer	Unanimité (13 voix pour)	400 €
Comice Courtomer-Le Mêle	07/09/2025 : les Ventes de Bourses	Unanimité (13 voix pour)	100 €
Vélo club Nonantais	2 enfants	Unanimité (13 voix pour)	100 €
Tennis Club de Sées	1 enfant	Unanimité (13 voix pour)	50 €
Georges Delphine	Enzo : voyage scolaire	Unanimité (13 voix pour)	50 €

Musique et Danse en Pays Mélois	7 enfants	Unanimité (13 voix pour)	350 €
TOTAL			6 200 €

- Autorise Monsieur le Maire ou en son absence un adjoint à signer toutes pièces relatives à cette affaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20.